

Compte-rendu de la réunion des groupes de travail des trois départements, le 6 novembre à la Préfecture de Laval, sous le pilotage de la DREAL

(4 personnes du CRI 72 étaient présentes)

Objectifs des groupes de travail :

- suivre les études menées par ERE,
 - identifier sur la base de ces études les habitations concernées par des mesures de réduction de bruit,
 - examiner les dossiers individuels de mesures de réduction des nuisances à la source ou sur le bâti.
- Prioriser les actions.

Les participants institutionnels avaient bien reçu les demandes contenues dans le document des trois CRI, envoyé avant la réunion.

Les critères d'éligibilité n'ont pas bougé et il y a assez peu de chances que cela change mais les demandes ont évidemment été réitérées.

La méthode de détermination des bâtiments éligibles,

selon le niveau d'exposition (confirmation par le calcul du niveau sonore L_{Amax} évalué à 2m en avant de la façade), identifie 90 maisons impactées sur la totalité de la LGV :
77 maisons entre 80 et 85 dB(A) / 13 maisons au-delà de 85 dB(A)

MAIS après l'application des deux critères d'éligibilité (maison existante avant le 1^{er} juin 2006 et résidence principale) le repérage fait par GEOFIT Expert élimine 27 maisons, finalement, seulement 63 maisons sont éligibles :

35 maisons en Sarthe : 28 maisons de 80 à 85 dB de L_{Amax} + 7 maisons avec un L_{Amax} > 85 dB (44 maisons dans le premier repérage moins 9 maisons qui ne satisfont pas aux deux critères d'éligibilité).

en Mayenne : 13 maisons dont 7 + 6

en Ille-et-Vilaine : 15 maisons dont 10 + 5

En Sarthe, 16 habitations sont isolées dont 7 maisons > à 85 dB

La priorité 1 est la Sarthe (à cause du nombre de trains : 78 trains par jour sur le contournement du Mans, 101 trains par jour ensuite).

Réunion des Groupes de Travail départementaux : en décembre 2019 (ou janvier 2020).

En Sarthe, le CRI72 sera représenté par sa présidente et les référents qui seront très exigeants sur l'évolution du dossier qui à ce jour reste très décevant.

Les riverains et les maires seront invités à faire remonter à la DREAL Bretagne leurs observations sur les éléments présentés et remis en séance.

Premiers travaux : estimés fin 2020 ?

- Mesures complémentaires :

8 points ont été retenus par le CEREMA.

Les mesures sont faites pendant 7 jours pour mesurer les variabilités dues à la météo.

Cela donnera donc : 8 x 7 = 56 mesures, disponibles normalement fin novembre.

La liste des points de mesure et les résultats seront communiqués, a assuré Didier Postel (ERE).

Les "délaissés" pourront être utilisés pour des murs végétalisés ??? et les rétrocessions sont suspendues pour l'instant.

À ce jour, la région Pays-de-la-Loire n'a pas souhaité participer au financement demandé (500 000€).

Quoiqu'il arrive la région Bretagne financera. Eiffage assurera la maîtrise d'ouvrage.

Le 11 décembre 2019 : les co-financeurs se réuniront à Sablé.